

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2019

Etaients présents : MM VILLETTE André - DENOUX Jean-Louis - ANTZENBERGER
Lyonel - GUILLERAUT François - CHAUSSON Michel - IOAN
Silvio - PERROT Franck - Mmes GOURY Colette - CHABIN Marie-José

Excusé : BARDEUR Antoine

Secrétaire de séance : Mme CHABIN Marie-José

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La convention de partenariat signée le 29 mai 2015 avec le Conseil Général du Cher pour une mission d'assistance technique pour l'assainissement collectif arrivant à son terme le 28 mai prochain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le prolongement de la convention pour une durée de 1 an.

9 VOIX POUR

2. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE AUX CHAMIGNONS

Au vu d'un état des lieux effectué par le SDE concernant l'éclairage public, il s'avère que des travaux de rénovation seraient nécessaires.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux nécessaires concernant l'éclairage public dont le financement prévisionnel est le suivant :

TOTAL DES TRAVAUX H.T. :	644.96 €
Prise en charge à 50 % par le SDE :	322.48 €
Participation de la commune (50 %) :	322.48 €

9 VOIX POUR

3. CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE FUSION DE SITES NATURA 2000

Après avoir étudié le dossier de présentation du projet de fusion et modification de périmètre des sites désignés « Zone Spéciale de Conservation », le Conseil Municipal n'ayant pas d'observations a décidé de ne pas émettre d'avis défavorable concernant ce projet.

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Après étude des demandes de subventions reçues, le Conseil Municipal alloue les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :

- ADMR	50.00 €
- Association Sainte Barbe	370.00 €
- Association sportive du collège	30.00 €
- Club entraide amitié Argenvières St Léger le Petit	220.00 €
- FACILAVIE	120.00 €
- Foot club Beffes St Léger Marseilles Argenvières	100.00 €
- Judo club Sancerguais	50.00 €
- Secours populaire Français	213.29 €
- Société de chasse communale	110.00 €
- Université rurale du canton de Sancergues	50.00 €
- Université rurale - section musique	50.00 €
- Université rurale - section bibliothèque	50.00 €
- Vaincre la mucoviscidose	50.00 €
- Association de karaté de Beffes	50.00 €
- Bâtiment CFA Nièvre	50.00 €

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 21 janvier 2019 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 14 mars 2019
Le Maire,*

